



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 septembre 2019
19 heures 00

GF/SP

N° 002461

Service patrimoine et
musée - Demande de
subvention pour la
restauration des
collections du musée.

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 18 septembre 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux Musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire souligne l'importance de poursuivre les campagnes de restauration des collections archéologiques du musée municipal dans l'objectif de leur présentation future au sein d'expositions temporaires, mais également dans le parcours permanent du futur Musée d'Apt.

Madame le Maire précise qu'en 2020, il conviendrait de faire restaurer plusieurs éléments de mobilier céramique et métallique pour les périodes préhistoriques et protohistoriques. Au regard de l'importance artistique et historique de ces vestiges, les opérations de restauration seront assurées par des professionnels agréés, après avis de la commission de restauration des Musées de France.

Afin de procéder à ces travaux dont le montant est évalué à 10 000 € Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2020, une subvention d'un montant minimal de 5 000 Euros (cinq mille Euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Considère que la conservation et la restauration des collections municipales constituent les principales missions patrimoniales de la ville.

Confirme la décision de procéder à la restauration de plusieurs éléments de mobilier céramique et métallique pour les périodes préhistoriques et protohistoriques, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France.

Dit que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2316, chapitre 6000 (investissement), de l'exercice budgétaire 2020.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant minimal de 5 000 Euros, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI